

mercredi 23 juillet 2008
volume 11, numéro 30
ISSN 1492-0670

Dans ce numéro

1 Lois municipales modifiées

Règlements municipaux
modifiés

2 Gazette officielle du Québec, Partie 2, fascicule n° 30 du 23 juillet 2008

Gazette officielle du
Québec, Partie 1, fascicule
n° 29 du 19 juillet 2008

Gaudet Éditeur Ltée
5278, rue Nantel
Saint-Hubert (Québec) J3Y 9A7
514/893-2526 (téléphone)
1-800/481-8702 (no sans frais)
514/893-0244 (télécopieur)
info@gaudet.qc.ca
<http://www.gaudet.qc.ca/>

La veille municipale



Vous avez fait le meilleur choix en vous procurant *ACCÈS LÉGAL*^{md} : la bibliothèque législative **la plus à jour, la plus exhaustive et la plus conviviale**. Bon travail!

*Jules Édouard Gaudet, avocat
directeur général*

Lois municipales modifiées

Loi sur la police, L.R.Q., c. **P-13.1**, a. 211.

Loi modifiant la Loi sur le vérificateur général et d'autres dispositions législatives, L.Q. 2008, c. 23, a. 17.

Loi sur la Régie du logement, L.R.Q., c. **R-8.1**, a. 27.

Loi modifiant la Loi sur le vérificateur général et d'autres dispositions législatives, L.Q. 2008, c. 23, a. 18.

Règlements municipaux modifiés

Arrêté concernant l'approbation des balances, [R.R.Q., c. **C-24.2**, r. 0.001], ann. V.

Arrêté numéro 2008-05 de la ministre des Transports en date du 10 juillet 2008 modifiant l'Arrêté du ministre des Transports du 22 mai 1990 concernant l'approbation des balances, A.M. 2008-05 du 10-07-08, (2008) 140 G.O. 2, 4315, a. 2.

Règlement sur les activités de piégeage et le commerce des fourrures, [R.R.Q., c. **C-61.1**, r. 3], aa. 3-12, 22-43.

Règlement modifiant le Règlement sur les activités de piégeage et le commerce des fourrures, D. 447-2008 du 07-05-08, (2008) 140 G.O. 2, 2401, aa. 1-8.

Règlement sur le piégeage et le commerce des fourrures, [R.R.Q., c. C-61.1, r. 21], aa. 3-9, 12, 17, 19.1.

Règlement modifiant le Règlement sur le piégeage et le commerce des fourrures, A.M. 2008-019 du 17-04-08, (2008) 140 G.O. 2, 2413, aa. 1-7.

Règlement sur la tarification reliée à l'exploitation de la faune, [R.R.Q., c. C-61.1, r. 32], aa. 4, 13, 14.

Règlement modifiant le Règlement sur la tarification reliée à l'exploitation de la faune, D. 448-2008 du 07-05-08, (2008) 140 G.O. 2, 2404, aa. 1-3.

Règlement sur les réserves fauniques, [R.R.Q., c. C-61.1, r. 53], aa. 4, 17, 24, 26.

Règlement modifiant le Règlement sur les réserves fauniques, D. 449-2008 du 07-05-08, (2008) 140 G.O. 2, 2405, aa. 1-4.

Règlement sur les zones d'exploitation contrôlée de chasse et de pêche, [R.R.Q., c. C-61.1, r. 78], a. 19.

Règlement modifiant le Règlement sur les zones d'exploitation contrôlée de chasse et de pêche, D. 450-2008 du 07-05-08, (2008) 140 G.O. 2, 2406, a. 1.

Règlement sur les zones d'exploitation contrôlée de pêche au saumon, [R.R.Q., c. C-61.1, r. 79], a. 16.

Règlement modifiant le Règlement sur les zones d'exploitation contrôlée de pêche au saumon, D. 451-2008 du 07-05-08, (2008) 140 G.O. 2, 2407, a. 1.

Règlement sur le fonds de roulement des producteurs de bois de la Mauricie, [R.R.Q., c. M-35.1, r. 130], a. 9.

Règlement modifiant le Règlement sur le fonds de roulement des producteurs de bois de la Mauricie, Décision 9035 du 09-07-08, (2008) 140 G.O. 2, 4331, a. 1.

**Gazette officielle du Québec,
Partie 2, fascicule n° 30 du 23
juillet 2008**

ARRÊTÉS MINISTÉRIELS

*Élargissement du territoire
d'application du Programme général
d'aide financière lors de sinistres
relativement aux travaux de bris de
couvert de glace réalisés au cours des
mois de février et mars 2008, dans des
municipalités du Québec.*

A.M. 0046-2008 du 08-07-08, (2008) 140 G.O.
2, 4361.

*Mise en oeuvre du Programme d'aide
financière relatif à l'imminence de
mouvements de sol au bénéfice de la
propriétaire de la résidence principale
sise au 148-4, route du Pont, dans la
Ville de Lévis.*

A.M. 0043-2008 du 08-07-08, (2008) 140 G.O.
2, 4361.

*Mise en oeuvre du Programme d'aide
financière relatif à l'imminence de
mouvements de sol au bénéfice du
propriétaire de la résidence principale
sise au 1171, chemin de la Vallée-
Missisquoi, dans la Ville de Sutton.*

A.M. 0044-2008 du 08-07-08, (2008) 140 G.O.
2, 4362.

*Mise en oeuvre du Programme général
d'aide financière lors de sinistres
relativement aux pluies abondantes
survenues entre le 14 et 17 juin 2008,
dans des municipalités du Québec.*

A.M. 0048-2008 du 08-07-08, (2008) 140 G.O.
2, 4362.

*Mise en oeuvre du Programme général
d'aide financière lors de sinistres
relativement aux pluies abondantes
survenues le 31 mai 2008, dans la Ville
d'Huntingdon.*

A.M. 0047-2008 du 08-07-08, (2008) 140 G.O.
2, 4363.

*Nouvel élargissement du territoire et
une nouvelle prolongation de la période
d'application du Programme général
d'aide financière lors de sinistres mis en
oeuvre relativement aux travaux de bris
de couvert de glace et aux inondations
survenues entre le 1^{er} et le 23 avril*

*2008, dans des municipalités du
Québec.*

A.M. 0045-2008 du 08-07-08, (2008) 140 G.O.
2, 4364.

**Gazette officielle du Québec,
Partie 1, fascicule n° 29 du 19
juillet 2008**

**MINISTÈRES, AVIS
CONCERNANT LES...**

CULTURE, COMMUNICATIONS ET
CONDITION FÉMININE

CLASSEMENT DES BIENS
CULTURELS

ENFILADE DE MAISONS-EN-
BRIQUE-ROUGE-DE-
YAMACHICHE, YAMACHICHE

Avis, (2008) 140 G.O. 1, 635.

RESSOURCES NATURELLES ET
FAUNE

PROGRAMME DE RÉFORME
CADASTRALE (*Interdiction
d'aliénation d'un droit de propriété
dans la circonscription foncière de
Compton*).

Avis, (2008) 140 G.O. 1, 636.

PROGRAMME DE RÉFORME
CADASTRALE (*Interdiction
d'aliénation d'un droit de propriété
dans la circonscription foncière de Lac-
Saint-Jean-Ouest*).

Avis, (2008) 140 G.O. 1, 636.

PROGRAMME DE RÉFORME
CADASTRALE (*Interdiction
d'aliénation d'un droit de propriété
dans la circonscription foncière de
Rimouski*).

Avis, (2008) 140 G.O. 1, 637.